

**Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 5 mai 2014 à 20h00.**

**PRÉSENTS :**       **Bruno Guilbault, conseiller**  
                          **Mario Godbout, conseiller**  
                          **Lucie Racine, conseillère**  
                          **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**

**ABSENTS :**       **Jean-François Labranche, conseiller**  
                          **Lawrence Cassista, conseiller**

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.**  
**Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

**PUBLIC : QUATRE**

**RÉS.NO.2014-05-343**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2014**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 5 mai 2014 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h01 avec l'ordre du jour».

**RÉS.NO.2014-05-344**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2014**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 5 mai 2014 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier. »

**RÉS.NO.2014-05-345**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2014**

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 7 avril 2014 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

**RÉS.NO.2014-05-346**

**APPUYER LA DEMANDE DE LA FERME ST-ISIDORE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

ATTENDU QUE monsieur Jean-Nil Bouchard désire s'adresser à la CPTAQ pour demander l'autorisation de morceler la ferme St-Isidore et la vendre éventuellement à plus d'un acquéreur;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim ne s'objecte pas à cette demande telle que présentée;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas aux critères prévus à l'article 62 de la Loi, ni aux dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette demande n'affecte pas l'homogénéité de ce milieu agroforestier;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal appuie la demande de monsieur Jean-Nil Bouchard pour le morcellement de la ferme St-Isidore auprès de la CPTAQ, considérant que cette demande ne va pas à l'encontre des buts et objectifs visés par la Loi.»

**RÉS.NO.2014-05-347**

**APPUYER LA DÉMARCHE ATI DU CLD DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Considérant que le milieu économique de la Municipalité de Saint-Joachim est à valoriser dans la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que plusieurs organismes offrent des services partout sur le Côte-de-Beaupré mais pas sur le territoire de Saint-Joachim à cause de la démographie de la Municipalité et de la distance la séparant des autres municipalités ;

Considérant la mobilisation de la population en général de notre municipalité et que plusieurs personnes ont signifié leurs disponibilités ;

Considérant que plusieurs citoyens nous ont signifié leur motivation, manque d'emploi, besoin d'aide de toutes sortes, leur situation financière, etc.;

Considérant l'offre financière de la CRÉ pour la MRC de La Côte-de-Beaupré dans le cadre de la stratégie de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement du Québec ;

Considérant que ce soutien financier aiderait la Municipalité de Saint-Joachim à avoir un portrait précis des besoins et stratégies à mettre en place afin de cibler les actions sur le terrain ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que le Conseil municipal de Saint-Joachim appuie et encourage fortement la démarche ATI et demande au CLD Côte-de-Beaupré de lui octroyer une aide financière afin de dresser un portrait précis et de cibler les actions à faire sur le terrain pour répondre aux besoins des citoyens;

QUE la Municipalité est prête à nommer un responsable bénévole afin d'encadrer cette démarche. »

**RÉS.NO.2014-05-348**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES PUISARDS**

ATTENDU QUE notre contremaitre a demandé des propositions pour la fourniture de ces différents services;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de services pour la voirie, tel que mentionné dans la soumission du 10 avril ci-après :

- Nettoyage des grilles de rues à Sani-Orléans Inc. à 9,00\$/grille, disposition non-incluse

QUE ces dépenses soient payées à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-05-349**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRAÇAGE DE LIGNES SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE notre contremaitre a demandé des propositions pour la fourniture de ces différents services;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de services pour la voirie, tel que mentionné dans la soumission du 29 avril 2014 ci-après :

- Lignage pour les lignes d'arrêts, les pictogrammes de vélos et une traverse de piétons de « Marquage A.L. Inc. » au prix de 864\$ taxes en plus;

QUE ces dépenses soient payées à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-05-350**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE BALAYAGE DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET DE L'AVENUE ROYALE (ENTENTE MTQ)**

ATTENDU QUE notre contremaitre a demandé des propositions pour la fourniture de ces différents services;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de services pour la voirie, tel que mentionné dans la soumission ci-après :

- Balai de rue aspirateur à 98\$/heure, 4 heures minimum à Scell-Tech, tel que mentionné dans sa soumission du 21 mars 2014;

QUE ces dépenses soient payées à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-05-351**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FERTILISATION DE LA PELOUSE**

ATTENDU QUE la municipalité désire garder l'espace vert du devant de l'hôtel de ville en bonne état ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accorde le contrat de service de fertilisation de pelouse à l'hôtel de ville pour la saison 2014 à « Entretien Vert Côte-de-Beaupré » au montant de 265.00\$ selon la soumission datée du 28 mars 2014;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-05-352**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA CLIMATISATION**

ATTENDU QUE la municipalité désire assurer un entretien préventif à ses équipements de climatisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accorde le contrat de service d'entretien préventif pour son unité de climatisation à l'hôtel de ville pour la saison 2014 à « BON-AIR » au montant de 237.00\$ pour une visite selon la soumission datée du 17 avril 2014;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-05-353**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LES CHEMINÉES DU GARAGE ET DU CENTRE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE la municipalité désire entretenir ses cheminées au centre des loisirs et au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim accorde un contrat de réfection et de réparation à Maçonnerie Rosaire Asselin au montant de 3 550\$ plus taxes, selon la soumission datée du 1er avril 2014;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-05-354**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 368-2014**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 3 mars le premier projet de règlement # 368-

2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu une assemblée de consultation publique le 17 mars;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le second projet de règlement le 7 avril;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 3 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé un avis de conformité le 8 avril à la MRC de la Côte-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal adopte le règlement #368-2014, modifiant le règlement de lotissement #236-95 afin de réduire les normes de lotissement à l'intérieur du périmètre urbain pour les lots desservis, ajouter des normes concernant les terrains extérieurs courbe et modifier la largeur minimale d'une voie d'accès. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

**RÉS.NO.2014-05-355**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 369-2014**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 3 mars le premier projet de règlement # 369-2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu une assemblée de consultation publique le 17 mars;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le second projet de règlement le 7 avril;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 3 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé un avis de conformité le 8 avril à la MRC de la Côte-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement #369-2014, modifiant le règlement de zonage #235-95 afin d'inclure des dispositions relatives aux projets d'ensemble, modifier la grille des spécifications concernant les groupes d'usages, les usages spécifiquement autorisés et la somme des marges latérales pour la zone 41-h. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

**RÉS.NO.2014-05-356**

**AUTORISER LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LA CAISSE DESJARDINS**

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins désire modifier la tarification pour les opérations bancaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014;

ATTENDU QU'il n'y aura aucun frais d'adhésion annuel de facturer à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim accepte la convention intervenue entre les parties pour la modification de cette convention pour les services de perception des comptes de la Caisse Desjardins;

QUE soient autorisés le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim ladite convention;

QUE cette convention fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long récitée. »

**RÉS.NO.2014-05-357**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 2 mai 2014 pour les chèques numéros : C1400169 à C1400197, M0000085 à M0000088 et V0000089 pour un montant de 57 223.55\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO.2014-05-358**

**TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL : 13 JUIN**

ATTENDU QUE la fondation de l'Hôpital Sainte-Anne organise un tournoi de golf le 13 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'inscription du maire au souper cocktail du tournoi de Golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré le 13 juin prochain au Mont-Sainte-Anne;

QUE cette aide financière de 70\$ soit prise à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-05-359**

**AUTORISER LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER LE CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE CONDUITE D'AQUEDUC AVEC MK2 INC.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a demandé des soumissions pour la réfection de la conduite d'amenée d'eau potable;

ATTENDU QUE nos ingénieurs ont demandé des appels d'offres sur le SEAO;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues 7 avril 2014 jusqu'à 11 heures au bureau municipal;

ATTENDU QUE nos ingénieurs ont analysés la conformité des offres reçues pour déterminer le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE la Municipalité a soumis un dossier au MDDEFP pour obtenir un certificat d'autorisation pour la réfection de la conduite d'eau potable;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales doit approuver ledit règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs nous recommandent d'accepter la soumission de MK2 Inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit joint le rapport d'analyse de l'ouverture des soumissions en annexe « A », rapport daté du 1<sup>er</sup> mai 2014, comme si au long récité;

QUE soit accordé le contrat pour les travaux de réfection de la conduite d'amenée pour l'eau potable au plus bas soumissionnaire conforme, soit « MK2 Inc. » pour la somme de 272 960\$, avant les taxes, tel qu'il apparaît dans leur document de soumission daté du 7 avril 2014;

QUE ces montants seront pris à même les montants prévus au règlement d'emprunt #360-2013 dès qu'il aura été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire;

QUE le présent contrat est conditionnel à :

- l'approbation par le ministère de ce règlement d'emprunt #360-2013;

QUE ces travaux pourront débuter dès que le certificat d'autorisation du MDDEFP aura été émis et que la condition énoncée plus haut aura été levée;

QUE l'entrepreneur devra soumettre à nos ingénieurs pour approbation un échéancier final de réalisation des travaux».

**RÉS.NO.2014-05-360**

**AUTORISER UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA PARTICIPATION À LA FÊTE NATIONALE DE LA VILLE DE BEAUPRÉ**

CONSIDÉRANT QUE le maire de la Ville de Beupré sollicite la Municipalité de Saint-Joachim pour obtenir un soutien financier pour la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim, à titre de principal partenaire, accorde une contribution financière de 500\$ au Comité Organisateur de la Fête Nationale qui se déroulera à Beupré le 24 juin prochain;

QUE soit demandé à cette dernière l'organisation d'un transport adéquat pour les gens de Saint-Joachim et que l'horaire de ce transport soit publicisé;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-05-361**

**AUTORISER LA TENUE DE L'ACTIVITÉ « FÊTE DES SEMENCES »**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim et l'équipe de la Grande Ferme organise une activité culturelle pour les 9 à 13 ans la dernière fin de semaine de mai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise une contribution de 1 000\$ pour permettre la réalisation d'une activité culturelle gratuite pour les jeunes de Saint-Joachim les 22, 24 et 25 mai prochain;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-05-362**

**ACCORDER LA SUBVENTION 2014 AU FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES**

ATTENDU QUE le Festival de l'oie des Neiges organisera à l'automne un événement rassembleur pour la région du 10 au 13 octobre prochain;

ATTENDU QUE les activités visent en particulier les familles locales et les visiteurs de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde une subvention de 3 000 \$ pour aider «Le Festival de l'Oie des Neiges » à maintenir leurs activités et à bonifier leur programmation pour l'automne 2014. Ce montant sera pris à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-05-363**

**AUTORISER LA RADIATION DE FACTURES DE FEU DE VÉHICULE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim a facturé le 23 septembre 2010 les services de protection incendie pour un feu de véhicule;

ATTENDU QU'il y a prescription sur ce compte à recevoir;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise le directeur général à radier des comptes à recevoir la facture #CRF1000038, client # 1929, au montant de 933.12\$, incluant les intérêts en date du 9 avril 2014 ».

**RÉS.NO.2014-05-364**

**ACCORDER DEUX BOURSES DE 50\$ À L'ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

ATTENDU QUE l'École de musique Côte-de-Beaupré a instaurée la « Bourse de Saint-Joachim » et que l'aide financière accordée permettra à des jeunes méritants de poursuivre ces cours privés à l'École de musique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal participe à la « Bourse de Saint-Joachim » en remettant deux bourses de 50 \$ à deux jeunes méritants ;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2014-05-366**

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2014**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 5 mai 2014 à 20h34 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marc Dubeau, maire

---

Marc Dubeau, maire

---

Roger Carrier, directeur général  
et secrétaire-trésorier